

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 021-10051/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Cycl'Eau pour l'organisation de la première édition du salon Cycl'Eau Aix-Marseille Région Sud les 1er et 2 décembre 2021

MET 21/19207/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La gestion de l'eau revêt un enjeu majeur présent et futur pour le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. En effet, le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est de plus en plus exposé aux risques naturels. Aussi, face à ces bouleversements et aux attentes en matière de préservation de l'environnement et de biodiversité, une réflexion doit être menée sur les modèles actuels et les infrastructures de gestion de l'eau en zones urbaines comme rurales.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'association loi 1901 Cycl'Eau via le salon « Cycl'Eau Aix-Marseille Région Sud » organisé les 1^{er} et 2 décembre 2021.

Cette première édition du salon vise à rassembler les acteurs et décideurs de la filière eau au Sein de l'Aréna du Pays d'Aix afin de préparer aux changements majeurs dus à la législation, au réchauffement climatique et aux évolutions technologiques.

Ce salon permettra donc aux différents acteurs et intervenants du secteur de la gestion de l'eau d'échanger, de débattre, de s'informer, de se former et d'anticiper les prochaines mutations du secteur.

Aussi, pour permettre la réalisation de cette édition 2021, l'association Cycl'Eau sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 15 000 euros HT.

Cette action contribuant au rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'acteur majeur en matière de gestion de l'eau, il est proposé de soutenir l'association Cycl'Eau pour l'organisation de la première édition du « Cycl'Eau Aix-Marseille Région Sud » via l'octroi d'une subvention de 15 000 euros HT.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence affirme son engagement sur l'enjeu majeur que revêt la gestion de l'eau,
- Qu'il convient d'apporter un soutien à l'association Cycl'Eau pour l'organisation de la première édition du salon « Cycl'Eau Aix-Marseille Région Sud ».

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit l'association Cycl'Eau pour l'organisation de la première édition du salon « Cycl'Eau Aix-Marseille Région Sud » pour un montant total de 15 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau du territoire Marseille-Provence, en section de fonctionnement: sous-politique F170, chapitre 67 – nature 6743 – code gestionnaire 3DEAE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021